L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

123 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Choix

—COMME—

Résidence et Propriétés Foncières Commerciales pour Spéculation,

Améliorées et non Améliorées.

A L'ENCAN ! ! !

Succession de Carl Kummel

No 70 765—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, audit ordre daté et signé le 6 août 1903, et adressé à Jos. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 10 septembre 1903, à midi la propriété foncière ci après—

1° Dix lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans ce qui autrefois se nommait Bloomingdale et désigné par les numéros 121 et 130 inclusivement sur un plan de Bloomingdale, fait par Benjamin Buisson voyer de la paroisse Jefferson, le 12 Nov. 1840, et déposé en l'étude de Wm Y. Lewis, alors notaire en cette ville. Les lots 121 122 123 et 124 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue State, et les lots 125 et 130, inclusivement, mesurant chacun 40 pieds de face à la rue State, tous ayant une profondeur irrégulière et bornés dans le fond par a propriété maintenant ou dernièrement appartenant à Cornélius Hurst. Tout le cide-aux en mesure américaine et comme et tracé sur le plan par Edgar Pillié, voyer, le 20 juillet 1899 annexé à un acte pardevant Théodore Cotenie, notaire, le 3 août 1899 acquis le 3 août 1899 livre des transferts No 172 fo 616. Les lots seront vendus chacun séparément.

2° Trois lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, St André Ste Marie et Constance et désignés par les Nos 8, 9 et 10, sur un plan de Hugh Grant, voyer, déposé en l'étude de L. R. Kenny ancien notaire en cette ville, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur de vingt et un pieds, cinq pouces, et dix lignes, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, acquis le 10 janvier 1879. Bureau des transferts, livre 109, fo. 698.

Les améliorations consistant en un magasin triple à deux étages en briques connus c. numéros 1818—24 rue Magasin. La propriété est en face du Marché Magasins et rapportent un bon revenu.

3° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et améliorations y appartenant ou en dépendant situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, Pleasant Camp et Chestnut, laquelle portion de terre commençant à une distance de quarante pieds de l'encoignure des rues Camp et Harmonie et mesurant en mesure américaine quarante pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt pieds, étant une partie de la propriété acquise de E. F. Schmidt, par acte pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 2e janvier 1880, et enregistré dans le livre 112 folio 222 du bureau des transferts.

Les améliorations consistent en un splendide cottage simple connu comme 1206 rue Harmonie.

4° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 64 borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième et Huitième, et mesurant soixante et un pieds six pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds onze pouces, acquis le 3 février 1854, Livre du Bureau des Transferts — fo — Les améliorations consistent en quatre magasins à deux étages en briques connues comme 2115-17-21-23 rue Magasins. La propriété est près du marché de la rue Neuvième et rapporte de bons revenus et est d'un placement excellent.

5° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Magasins Huitième et Camp, désigné comme lot 14 mesurant trente et un pieds onze pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles acquis le 4 août 1892, livre 146 folio 279 du Bureau des Transferts. Les améliorations sont connues comme No 2115 rue Neuvième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance étant en un crédit de un et deux ans en billets de vendeur avec lien et les clauses usuelles de sécurité, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1903 en plus et au dessus de son enchère, les loyers des propriétés jusqu'à la date du passage de l'acte de vente devant appartenir à la succession. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets. Les actes de vente devant être passés pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Le dépôt usuel de 10 0/0 pour lier la vente devant être déposé par les acquéreurs au moment de l'adjudication.

Ainsi au même montant et endroit et sous les mêmes conditions de vente annoncé ci-dessus, je vendrai :

1. Le cottage résidence attrayant, No 3133 rue du Camp à l'encoignure Neuvième, d'après le plan.

2. Le cottage double Nos 2020-22 rue Sixième, entre les rue Remparts et Saratoga, d'après le plan.

3. Le cottage double Nos 2024-26 rue Sixième entre les rues Remparts et Saratoga d'après le plan.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 303 rue Baronne.

J. J. McLoughlin, avocat.

9 août—9 16 23 30- sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double Nos 5304-5306 rue du Camp et Valmont Jardine-Magasins.

A L'ENCAN à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI le 1er septembre 1903, à midi. Succession de Mme Emily Cragg No 70 686. Cour Civile de District. Division D. Conformément à et en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, ledit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 27 juillet 1903 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 1er septembre 1903 à midi la propriété foncière ci-dessous—

PROPRIETE FONCIERE

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp Valmont Leontine et Magasins, ledit lot cadastré par le numéro quatorze mesurant trente et un pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent six pieds et huit pouces et six lignes en mesure américaine de l'ordre du N. Hoize et non sept pieds neuf pouces et sept lignes sur une ligne droite du lot No Quinze.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et balance en un ou deux ans à l'option des acquéreurs la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par des billets des acquéreurs à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent par an d'intérêt, la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, et toutes les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles L. Somat, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb, avocat pour la plaignante.

26 juil.—26 —août 2 9 16 23 27

Succession de Victor Dieruschmeider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 275. Division A.

Attendu que Joseph Victor Dieruschmeider a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Victor Dieruschmeider décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que ils auraient droit à demander, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. Grunbaum, avocat.

6 août—6 10 13

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage-Résidence avec Terrains Spacieux et Embellissements,

No 3611 RUE CARONDELET,

Entre les rues Foucher et Amélie.

Succession de Frank Emmett.

No 70,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 10 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. George H. Theard juge de la Division C maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

Le charmant cottage en bois élevé à un étage, No 3611 rue Carondelet, terrain du sectoir élevé très haut de terre et contenant de vastes galeries sur la façade, sur le côté et dans le fond, vestibules, salons, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, six chambres à coucher deux chambres à bain et toutes facilités modernes. La maison est élégamment tapissée et décorée. Le terrain est divisé en jardin potager et allées. Les terrains sont tracés en paysage, jardin, pelouse et pommes des. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Foucher, Baronne et Amélie. Ladite portion de terre mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur le côté vers la rue Foucher de cent quarante-sept pieds, neuf pouces, sur cent quarante sept pieds, sept pouces sur la ligne de côté vers la rue Amélie, sur une largeur dans le fond de quatre vingt dix pieds le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance devant être répartie entre des billets en 1, 2 et 3 ans de crédit spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets, l'acquéreur assumant les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente. Acte devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 923 rue Salcedo, entre les rues St Philippe et Dumaine.

American Homestead Company vs Maurice Chagnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70 317—En vertu d'un writ de seizure à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 3 septembre 1903 à midi, de la propriété ci après décrite à savoir :—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 413 borné par les rues Carondelet, Lopez, St Philippe et Dumaine, ledit morceau ou portion de terre mesurant quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Carondelet, la même mesure dans le fond sur soixante pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Philippe et soixante trois pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur plus ou moins sur la ligne de côté vers la rue Dumaine laquelle dite portion de terre est composée du tout du lot original No 16 et une petite du lot original No 17 contigu au lot No 16 et ladite lote 16 et 17 sont chacun tracés sur un plan fait par L. H. Pilié, arpenteur voyer de ville, le 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny ancien notaire en cette ville, et annexé sur un plan de C. G. del Lair, architecte, daté le 1er mai 1893.

Saisie dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Henry Chapella avocat pour la plaignante.

1er août—1 7 14 21 28—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété Améliorée du Premier District.

Portant le numéro municipal 3009 rue Perdido, entre les rues Salcedo et Gayoso.

The People's Homestead Association vs William Anderson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 053—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 3 septembre 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Perdido, rue de Gravier et Gayoso, lequel lot est désigné par le numéro trois de l'ilet No 638 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire public, le 7 octobre 1839 conformément auquel ledit lot mesurant vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante. 25 juil.—25 31—août 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.

Portant les Nos Municipaux 1921 et 1923 rue Annette, entre les rues Prieur et Johnson

The People's Homestead Association vs Mme Desire Harrison, femme de April Monro et April Monro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71 060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 27 août 1903 à midi à la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur et Johnson, ledit lot de terre étant tapissé et en bon état, en proximité des marchés écoles, églises et elle est à quelques minutes de marche du centre des affaires, bonne bien ouée et elle est un placement désirable. Sujette au bail au taux de $600 par mois, prenant le 30 septembre 1903.

Termes et conditions—Pour le 1/4 du crédit de la mineure un tiers ou plus comptant et la balance en 1 et 2 ans de crédit à l'option de l'acquéreur, ledit paiement à devoir devant être visés en des paiements partiels égaux et devant être représentés par des billets des mêmes pour satisfaire aux intérêts des parties portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale l'acquéreur devant assurer les améliorations sur ladite propriété jusqu'au montant de la portion de crédit dû à l'achat et de transférer la police au porteur des dites billets. Acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation, vente sans évaluation 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Pour les trois quarts d'intérêt des défendeurs dans ladite propriété le même devant être vendu tout du comptant au plus haut enchérisseur. Les acquéreurs devant avoir droit aux loyers seulement de l'époque du passage des actes de vente et en payant du prix et d'assumer et de payer toutes les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles L. Somat, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb, avocat pour la plaignante.

26 juil.—26 —août 2 9 16 23 27

Succession de Frank Emmett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 799—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. George H. Theard juge de la Division C maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir :

Le charmant cottage en bois élevé à un étage, No 3611 rue Carondelet, terrain du sectoir élevé très haut de terre et contenant de vastes galeries sur la façade, sur le côté et dans le fond, vestibules, salons, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, six chambres à coucher deux chambres à bain et toutes facilités modernes. La maison est élégamment tapissée et décorée. Le terrain est divisé en jardin potager et allées. Les terrains sont tracés en paysage, jardin, pelouse et pommes des. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Foucher, Baronne et Amélie. Ladite portion de terre mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur sur le côté vers la rue Foucher de cent quarante-sept pieds, neuf pouces, sur cent quarante sept pieds, sept pouces sur la ligne de côté vers la rue Amélie, sur une largeur dans le fond de quatre vingt dix pieds le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance devant être répartie entre des billets en 1, 2 et 3 ans de crédit spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur des billets et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente. Acte devant contenir toutes les clauses usuelles. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, aux frais de l'acquéreur.

9 août—9 16 23 30—sept 6 10

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Lots dans le Septième District.

SUCCESSION DE JULES LAPENE.

No 26,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, Encanteur—Bureau 747 rue Commune—JEUDI le 3 septembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Frederick D. King juge de la dite Cour Division B, maintenant absent en congé, lequel dit ordre confirme l'ordre de vente en date du 1er juin 1903 précédemment rendu dans cette affaire vendra à l'enchère publique le LUNDI 24 août 1903 à midi à la salle d'encan de Spear & Another No 932 rue Perdido dans le premier district de cette ville, les propriétés immeubles suivantes à savoir—

1° Propriété Nos 1039 1043 rue Conti, encoignure Rampart, à savoir : Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant situé dans le même district de cette ville dans l'ilet No 98 borné par les rues Rampart, Conti, Bourgogne et St Louis laquelle dite portion de terre forme l'encoignure des rues Rampart et Conti et est désignée par la lettre A sur le certificat d'arpentage terminé fait le 14 juin 1903, par D. E. Seghers arpenteur en cette ville et montre contenant ledit croquis en mesure américaine 34 pieds 6 pouces de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti à savoir : Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite du côté nord-est de la rue Conti, entre les rues Rampart et Bourgogne désignée par la lettre B sur le certificat d'arpentage et annexé croquis de Seghers arpenteur et mesurant conformément au susdit croquis en mesure américaine 34 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la dite rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans à un crédit d'un et d'un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par lien ou privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes autres clauses de garantie usuelles contenues dans ce genre de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour leur valeur jusqu'à paiement des dites billets et en transférer la police au porteur des susdits billets et en payer les primes à toute autres personnes intéressées à avoir à la dite police. Les susdits billets seront payables 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets et les intérêts d'iceux lorsque les termes non expirés d'assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues pour l'année courante 1903 et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant du prix de chaque enchère respective.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Girsa notaire public en cette ville aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD

Encanteur

Bureau 121 rue Carondelet

Voyez les plans à la salle d'encan

Jefferson Hunt, avocat

22 juil.—22 29—août 5 12 24

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double de Choix et l'Emplacement d'Affaires,

A l'encoignure des rues St Thomas et Erato.

Maintenant occupé et loué de bonnes affaires.

La Résidence Double à Deux Etages,

1208 1210 rue Thomas

Près de la rue Erato

Contenant quatre chambres de chaque côté.

Succession de Mary Elizabeth Nelson

No 70 695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

IL SERA VENDU à enchère publique JEUDI le 15 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN Encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la susdite Division en date du 10 juin 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations dans le Troisième district dans l'ilet borné par les rues Port, Robertson, Villere et St Ferdinand désigné par le No 1 sur un plan par J. Schreiber, en 15 mars 1857 et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Port sur 108 pieds 6 pouces de profondeur. Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

2 août—2 9 11 13

Succession de Carl Kummel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70 765 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme H. Kummel, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Jas J. McLoughlin, avocat.

7 août—7 11 16

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

A TRAYANTE SITUATION

Trois Lots de Valeur

A l'encoignure des rues Audubon et Esther

Près du Parc Audubon.

Succession de Joseph A. en Antrim.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, encanteur—Bureau 727 rue Commune—JEUDI le 27 à 11 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville juge de ladite Cour Division D date le 22 juillet 1903 rendu sur application de la COMMERCIAL TRUST AND SAVINGS BANK administrateur dans affaire de la succession de Joseph Allen Antrim Dossier No 70 970 de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les droits voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet 4 lequel est borné par les rues Audubon, Esther Walnut et Anne formant l'encoignure des rues Audubon et Esther et mesurant quatre vingt dix pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur entre lignes parallèles et de façade à la rue Esther de 120 pieds.

Ces lots de choix sont admirablement situés dans un quartier de choix et augmentent rapidement à proximité du Parc Audubon et des cars électriques le terrain a beaucoup d'arbres fruitiers et ombrageurs la rue est pavée en gravois et la banquette pavée en briques.

Termes—Un tiers ou plus comptant et la balance soit en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être certifiée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et les clauses usuelles de sécurité du pour cent honoraires d'avocat en cas de procès ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1903.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles L. Somat notaire, un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication.

Merrick & Lewis, avocats.

26 juil.—26 —août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double en bois à deux étages,

Nos 1608-1610 rue Gasquet.

SUCCESSION DE BERNARD BORIE

No 40 126—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, Encanteur bureau No 727 rue Commune, MARDI, le 1er août 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C date le 10 juillet 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée pour le compte de la succession de Bernard Borie, il sera vendu à l'enchère publique

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances de ces situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet Robertson les avenues Claiborne et Tulane autrefois rue Commune désigné par le No 11 sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pillé voyer sous la date du 6 juin 1903 et annexé pour référence à l'inventaire pris dans ces procédures par James Simeon notaire le 2 me jour de juin 1903, d'après lequel ledit lot commence à une distance de soixante trois pieds dix pouces de l'encoignure des rues Gasquet et Robertson et mesurant vingt neuf pieds et sept lignes de face à la rue Gasquet sur une première profondeur de trente huit pieds sur la ligne vers la rue Robertson de la sur une ligne oblique trente deux pieds dix pouces et trois lignes de la sur une deuxième profondeur de soixante dix neuf pieds deux pouces et quatre lignes cent vingt pieds de profondeur sur la ligne vers l'avenue Claiborne trente pieds onze pouces et cinq lignes dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune ouvrant sur la rue Gasquet et mesurant trois pieds sept pouces et six lignes de largeur sur une profondeur d'environ 38 pieds.

Les bâtisses et améliorations sur ledit lot décrit portant les numéros municipaux 1608 et 1610 rue Gasquet et consistant en une maison double en bois à deux étages contenant quatre chambres et mesurant dans le vestibule de chaque côté, et une bâtisse à deux étages pour cuisine dans le fond. Cette propriété est bien située près du marché Claiborne et du centre commercial toujours occupée et rapportant de jolis revenus.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance soit en un ou en deux ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité cinq pour cent honoraires d'avocat et autres clauses usuelles de sécurité les taxes de 1903 devant être payées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire aux frais de l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Ces propriétés ensembles sont louées au taux de $11 par mois.

J. F. Watson, avocat.

9 août—9 16 23 30—sept 6 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage et Grand Lot à l'angle des Rues Port et Nord Robertson

Succession de Jacob Kuebel et Mary Koenig

No 70 636—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

IL SERA VENDU à enchère publique JEUDI le 13 août 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN Encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la susdite Division en date du 10 juin 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations dans le Troisième district dans l'ilet borné par les rues Port, Robertson, Villere et St Ferdinand désigné par le No 1 sur un plan par J. Schreiber en 15 mars 1857 et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Port sur 108 pieds 6 pouces de profondeur. Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903 et l'acte de vente pardevant Fred Zengel notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

2 août—2 9 11 13

Succession de Charles Alston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,283—Division A—Attendu que David D. Wethers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Alston décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Nathan, avocats.

13août—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Luderbach Plumbing Company, Ltd vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69 271—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette corporation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte présenté par David M. Luderbach receveur de cette corporation ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Benjamin Rice Forman, avocat.

13août—13 17 22

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence en briques à deux étages bien située, No 2018 rue Prytanée,

Entre les rues Josephine et St André.

La résidence commode en bois couverte en ardoises, No 1415 rue Bourbon,

Près de la rue Esplanade.

La résidence désirable en briques à deux étages, No 1216 rue de Chartres,

Entre les rues Hôpital et Quartier.

Et le cottage double en bois remis à neuf, Nos 1216 et 1218 rue Bourbon,

Entre les rues Hôpital et Quartier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Charmant Cottage-Résidence avec Terrains Spacieux et Embellissements,

No 3611 RUE CARONDELET,

Entre les rues Foucher et Amélie.

Succession de Frank Emmett.

No 70,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI le 10 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 5 août 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. George H. Theard juge de la Division C maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir.

Le charmant cottage en bois élevé à un étage, No 3611 rue Carondelet, terrain du sectoir élevé très haut de terre et contenant de vastes galeries sur la façade, sur le côté et